

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 59 (1949-1950)
Heft: 3

Artikel: Des infirmières grecques en Suisse
Autor: Dalloni, Marcelle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-558514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Des infirmières grecques en Suisse

En Grèce, comme dans tous les pays ravagés par la guerre, la tuberculose n'a pas tardé à se développer d'une façon inquiétante. Pendant les hostilités, les écoles d'infirmières avaient été contraintes de fermer leurs portes, de sorte qu'en 1945 le pays comptait exactement 581 infirmières qualifiées pour une population de près de sept millions et demi d'habitants! Depuis lors, la situation s'est légèrement améliorée, et 170 nouvelles gardes-malades sont sorties des trois écoles d'infirmières que compte la Grèce.

Ces chiffres, cependant, sont tout à fait insuffisants, et le pays manque notamment d'infirmières spécialement formées dans le domaine des soins aux tuberculeux; le sanatorium de la Croix-Rouge de Voula, à Athènes, qui est le seul établissement de Grèce où est traitée la tuberculose osseuse, compte 600 lits mais ne dispose que de sept infirmières; celles-ci, en outre, ont une formation générale et très peu d'expérience dans le domaine particulier de la tuberculose.

Il n'est donc pas étonnant que les dirigeants de la Croix-Rouge et des hôpitaux se soient inquiétés de cette situation. Ils s'adressèrent alors à M^{lle} Hélène Nussbaum, infirmière suisse qui dirige pour le compte de l'Organisation mondiale de la santé un hôpital de 2000 lits dans les environs d'Athènes, où elle a également installé une école d'infirmières, et lui demandèrent de faire les démarches nécessaires pour que quelques infirmières grecques puissent recevoir une formation complémentaire dans notre pays. M^{lle} Nussbaum transmit cette demande, en la recommandant chaleureusement, à la Croix-Rouge suisse. Cette dernière, qui n'avait pas les moyens financiers suffisants pour entreprendre une telle action, s'adressa alors à l'Aide suisse à l'Europe, qui mit à sa disposition le crédit nécessaire pour assurer à quelques infirmières grecques un séjour de six mois en Suisse.

C'est ainsi qu'en mai 1949 un petit groupe de huit infirmières arrivèrent chez nous, venant de Grèce.



Elles suivirent tout d'abord un cours théorique à l'École de la Source, à Lausanne, où elles furent également logées et nourries, puis les sept infirmières qui parlaient français furent dirigées sur Leysin, tandis que la huitième, ne connaissant que l'allemand, se rendit à Arosa, et plus tard à l'Hôpital des Bourgeois à Bâle.

Nous avons été rendre visite à nos hôtes à Leysin, peu de temps après leur arrivée. Déjà, elles s'étaient habituées à leur nouvelle existence, et le mal du pays des premiers jours s'était évanoui dans le cadre merveilleux de Leysin, grâce aussi à l'accueil simple et cordial que leur réservèrent médecins, infirmières et malades.

Au hasard des conversations, nos hôtes nous dirent toute la joie qu'elles avaient de se trouver dans notre pays, «ce pays que vous avez bâti génération après

génération, pierre par pierre, sans qu'un voisin malveillant — ô miracle! ne soit venu si souvent tout détruire, vous obligeant, comme chez nous, à tout recommencer. Tout chez vous semble si solide, si durable, construit comme pour l'éternité! Et lorsque nous évoquons notre malheureux pays, ravagé par l'invasion, déchiré par la guerre civile... nous ne pouvons nous empêcher de penser que vous devez être reconnaissants, chaque jour, d'avoir été si miraculeusement épargnés pendant des siècles!»

Mais la Suisse ne leur fit pas seulement une impression d'ordre et de tranquillité! «Vous travaillez beaucoup, dans votre pays, et nous sommes surprises de voir le nombre d'heures de travail que doit accomplir une infirmière suisse. Chez nous, nous ne travaillons que huit heures par jour.» Elles s'intéressèrent également à nos institutions, et furent un peu étonnées d'apprendre que les femmes suisses n'ont pas le droit de vote. «Chez nous non plus, mais cela viendra très prochainement. Mais seules les femmes âgées de 30 ans révolus auront le droit de vote. Nous nous demandons toutefois combien d'entre nous désireront en profiter, s'il leur faut ainsi avouer publiquement qu'elles ont déjà 30 ans! Nous ne verrons guère aux urnes, pensons-nous, que les femmes dont tous les efforts et toute la bonne volonté ne parviennent plus à dissimuler l'âge véritable, et pour lesquelles la question d'âge n'a plus beaucoup d'importance!»

Fin novembre vit arriver le jour du départ pour nos hôtes. Ce ne fut pas sans un petit déchirement qu'elles se séparèrent des médecins, de leurs collègues suisses et de leurs malades, qui tous auraient bien aimé les garder encore. Et il n'y eut pas une Grecque qui n'avoua, avec peut-être quelques larmes dans la voix, «qu'elle serait encore volontiers restée!»

Aujourd'hui, les huit infirmières grecques sont de retour dans leur pays. L'une est directrice d'un grand hôpital, une autre à la tête d'un sanatorium, une troisième chef d'un service pour tuberculeux, et toutes peuvent mettre à profit maintenant les expériences qu'elles ont acquises chez nous. La Croix-Rouge suisse leur souhaite une activité féconde et bienfaisante au service de leurs compatriotes souffrants, et est heureuse d'avoir pu ainsi venir en aide, si peu soit-il, au vaillant peuple grec.

La possibilité de soulager des souffrances, de participer à la conservation de la vie, sera toujours le magnifique attrait qui poussera les femmes à embrasser la profession d'infirmière. Et, à côté de cela, que de joies en perspective! Joie de l'intelligence qui comprend, joie de l'étude, joie d'être utile, joie de l'uniforme, à cause de tout ce qu'il représente.

Pour mener à bien sa belle et difficile tâche, le médecin ne peut pas toujours agir seul. Dans beaucoup de cas, il a besoin qu'une collaboration prolonge son action auprès du malade et y ajoute encore un élément personnel. «Là où il n'y a pas de femme, le malade gémit», lit-on dans l'Écriture. La présence constante d'une femme, capable et bonne, est le plus souvent indispensable pour faire aboutir les efforts du médecin. L'infirmière reçoit de ce dernier des directives de grande valeur, dont elle assure l'exécution et qu'elle applique en y ajoutant son travail propre, qui est une tâche infiniment délicate.

Marcelle Dalloni.